



Safety chez Swisscom

Règle "Travaux près/Sur de mâts d'antennes" (004)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

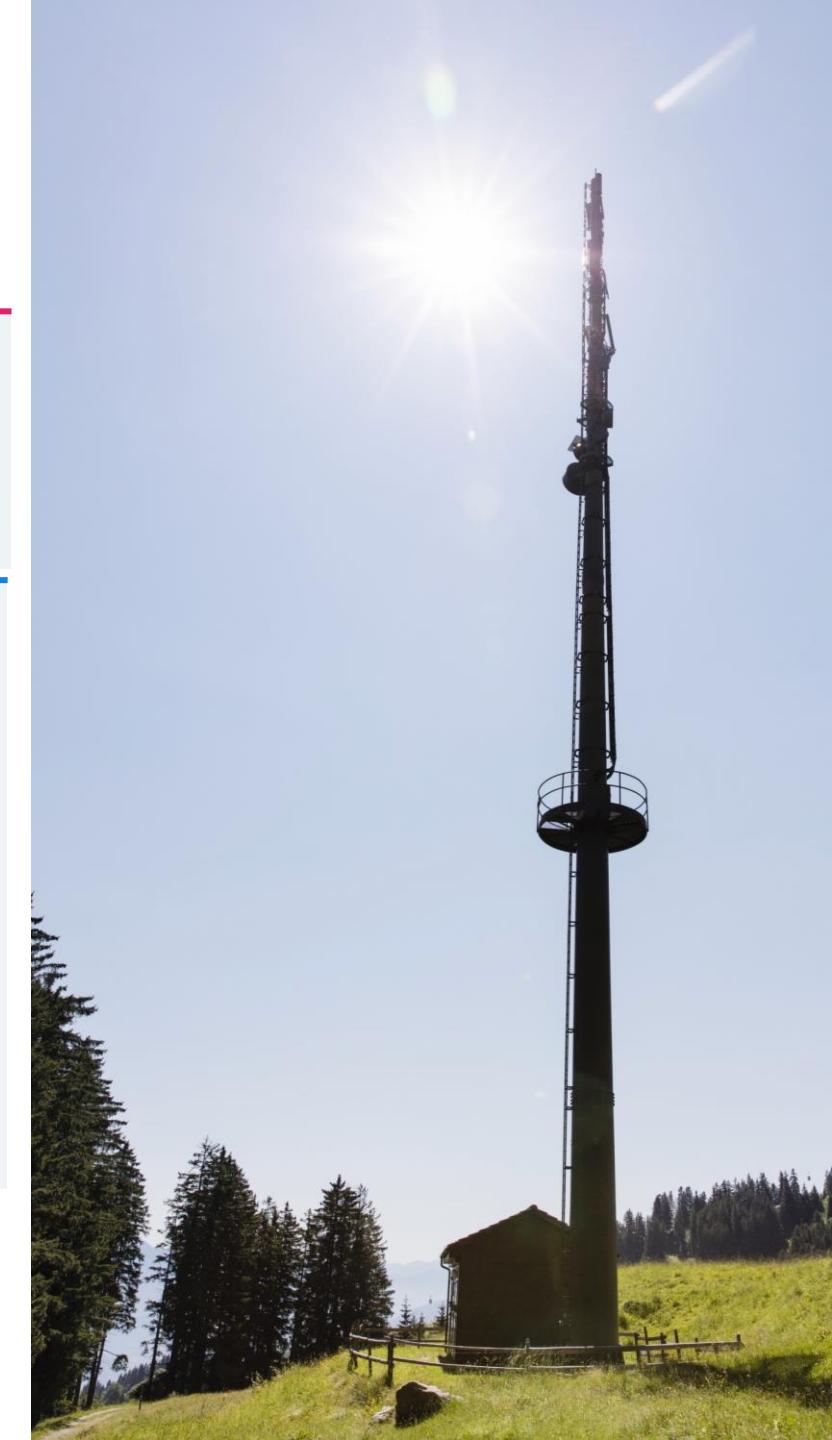
Règle "Travaux près/sur de mâts d'antennes" (004)

Dangers

- Chute (d'une certaine hauteur), électrisation (courant fort et courant faible), pièces avec des surfaces dangereuses (coins, bords).

Règles de base pour tous les collaborateurs

- Il est interdit de monter sur un mât aussi longtemps que la formation au travail n'est pas terminée
- La formation doit être renouvelée **au moins tous les 2 ans!**
- **Avant et pendant** le temps de travail est **strictement interdite** la consommation d'alcool, drogues et médicaments
- **Au début du travail:** les collaborateurs doivent être en pleine possession de leurs moyens!
- **L'ascension d'un mât est interdite**
 - en mauvaise condition physique ou mentale
 - en cas de peur ou sujettes au vertige



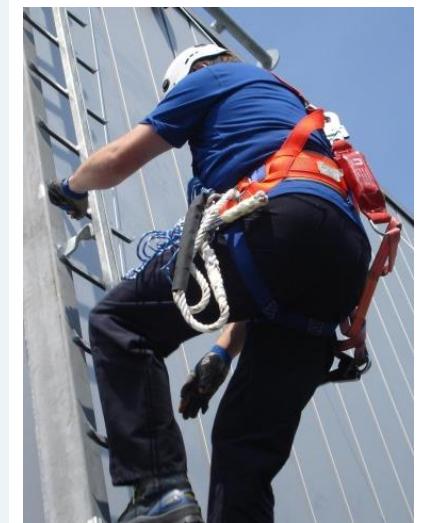
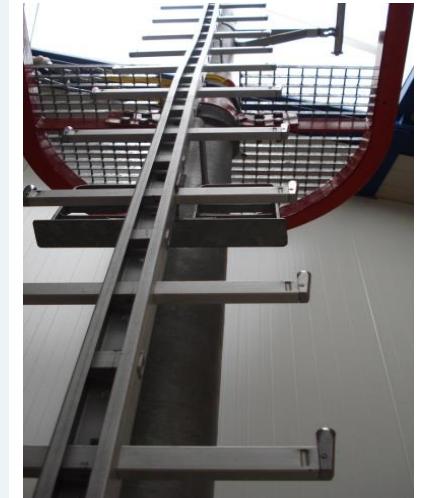


Safety chez Swisscom

Règle "Travaux près/sur de mâts d'antennes" (004)

Outdoor Workplaces (conditions en extérieur)

- **La montée des mâts**
 - N'est possible que si un appareil de sauvetage est disponible
 - Les collaborateurs concernés connaissent le concept de sauvetage
 - N'est possible qu'en présence d'un accompagnateur dûment formé et équipé
 - Il y a lieu dans ce cas de garantir une communication claire et fiable avec de dernier
 - Est impossible en cas de conditions météo extrêmes (dépôt de givre, vent violent, risque d'orage, etc.)
- En cas de risque pour des tiers, **il y a lieu d'interdire l'accès** au site et de tenir les personnes extérieures à ce dernier à l'écart.
- **Distance de sécurité:** Ne pas rester inutilement au pied du mât, respecter une distance de sécurité
- **A proximité de lignes à haute tension**
 - Seules des échelles en matière synthétique ou en bois peuvent être utilisées
 - CFF: respecter une distance de 2,10m
- **Les prescriptions des propriétaires d'ouvrages doivent être strictement observées, de même que les bases référencées**
- **Les prescriptions des propriétaires d'ouvrages doivent être strictement observées, de même que les bases référencées**





Safety chez Swisscom

Règle "Travaux près/sur de mâts d'antennes" (004)



EPI – obligatoires:

- **Chaussures adéquates** à semelles antidérapantes et des protections pour les chevilles;
- **Gants de protection;**
- **Casque de protection:** casque d'alpinisme selon EN 12492;
- Harnais de sécurité en forme de A, dispositif antichute (à lanière en Y), corde de travail pour le positionnement sur le lieu de travail, coulisseau antichute (standard Söll et STC);
- **Vêtements de signalisation (SN EN 20471):** obligatoires en cas de travaux aux abord de routes (y compris les environs immédiats) ou dans le cas que le propriétaire de l'infrastructure l'exige;
- **Selon la météo:** lunettes de soleil et crème de protection solaire

Contrôles et révisions

- Le bon état des EPI doit être contrôlé par un expert **au moins 1x par an** (une fois par période de 12 mois).





Safety chez Swisscom

Règle "Travaux près/sur de mâts d'antennes" (004)

Méthode de travail

- **Pour escalader les mâts et en redescendre**, on s'assurera systématiquement au moyen du dispositif de protection adéquat ou d'un système antichute à lanière en Y.
- Lors de première escalade, contrôler visuellement les mains courantes (bloqueurs du système de sécurité vertical) et les fixations.
- **En cas de forte sollicitation corporelle** (hauteur d'escalade importante, poids du matériel emporté, position forcée, forme ou taille des supports disponibles, etc.); observer au besoin des pauses et utiliser les paliers de repos.
- **En cas de travaux sur le support d'antenne**, il faut impérativement veiller aux sécurités suivantes:
 - **Protection sur une plate-forme** à l'aide d'un dispositif antichute
 - **Sécurité solidaire du mât** par le dispositif antichute ou le système de protection pour l'escalade
 - Sur le mât, **le matériel doit toujours être protégé contre la chute**, de même que **les outils dans la mesure du possible**
 - Les échelles non fixes (à poser) doivent toujours être assurées (par l'accompagnateur ou par un système de blocage)





Safety chez Swisscom

Règle "Travaux près/sur de mâts d'antennes" (004)



Collaborateurs de sociétés tierces ou de co-utilisateurs

Exemples de menace directe **contre l'intégrité des personnes**:

- Les personnes ne sont manifestement pas formées
- Travailler sur un mâts sans la présence d'un accompagnateur dûment formé et équipé
- Conditions météo extrêmes
- EPI insuffisants, par ex. une simple ceinture

Quand les collaborateurs de Swisscom doivent intervenir?

- **Principe de base** l'intervention d'un collaborateur doit être autorisée par le supérieur de celui-ci. Exception: en cas de menace directe contre l'intégrité des personnes – le collaborateur est tenu d'arrêter immédiatement les travaux (**Safety-Charta → 1. STOP en cas de danger**) en cas de:
 - Les mesures ou directives de sécurité ne sont manifestement pas respectées
 - La société tierce ne peut maîtriser seule des situations imprévues mettant en danger des collaborateurs ou des tiers
 - La société tierce n'est manifestement pas à la hauteur de sa tâche

Sanctions, responsabilité

- **Chaque collaborateur est personnellement responsable des EPI.** Lorsque des EPI sont abîmés ou défectueux, il ne faut en aucun cas continuer à les utiliser, mais le signaler immédiatement au service responsable.
- Le non-respect des mesures de sécurité peut entraîner un licenciement avec effet immédiat.